

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

NORD

ARRETE N°2020-033

6. Libertés publiques et pouvoirs de police

Commune d'EMERCHICOURT
59580

Arrêté municipal réglementant la circulation pour cause de travaux

Le Maire de la Commune d'Emerchicourt,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Considérant la demande de la société Bouygues E&S – TPRE Agence du Nord sise 100, rue Jean Perrin à La Chapelle d'Armentières (59932), relative aux travaux de terrassement pour pose d'une chambre L3T et d'une armoire Fibre optique AXIONE, qui auront lieu au numéro 2 de la rue Pablo Picasso (RD 205), à partir du 19 mai 2020 et ce, pour une durée de 60 jours ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

ARRETE

Article 1^{er} –

Pour la bonne réalisation des travaux précités, la circulation des véhicules sera alternée au numéro 2 de la rue Pablo Picasso (RD 205), à partir du 19 mai 2020 et ce, pour une durée de 60 jours ;

Article 2 –

Pendant la durée des travaux, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné, régulé par des feux tricolores, sera mis en place.

Article 3 –

La vitesse de tous les véhicules circulant sur la voie en travaux, sera limitée à 30 km/h, au droit du chantier durant cette période.

Article 4 –

Pendant cette même période, le dépassement et le stationnement de tous les véhicules seront interdits, sur la voie précitée.

Article 5 –

Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par la société Bouygues E&S – TPRE Agence du Nord, pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 6 –

Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

Article 7 –

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur de la société Bouygues E&S – TPRE Agence du Nord de La Chapelle d'Armentières.
- Monsieur le Responsable de l'arrondissement routier de Valenciennes.
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bouchain.
- Monsieur le Responsable du service exploitation de Transvilles de Saint-Saulve.

Fait à Emerchicourt, le 14 mai 2020

Le Maire,
Michel LOUBERT.